

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/05/2026

Référence
2026-33

Objet de la délibération
Désignation représentant de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	12

Date de la convocation
19/05/2026

Date d'affichage
19/05/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026 et le 28 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Associative Camille Montchâtre sous la présidence de BOURGOIN Pascal, Maire.

Présents : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes : ALICOT Josiane, LECOMTE Sophie, OUARDIRHI Roselyne, PETIT Emilie, ROCABOY Martine, VIVET Marie-Christine, VOLET Valérie, MM : BLOT Mickaël, DEMANGELLE Laurent, FOUQUERAY Olivier, GORGET Stéphane

Excusé(s) : MM : CHAMPION Jean-François, MOUTON Julien, ROGER Stéphane

Invitée : Mme NEVEU Magali

A été nommé(e) secrétaire : Mme ALICOT Josiane

Objet : Désignation représentant de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- désigne au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Perche Emeraude :

Le délégué titulaire : Monsieur FOUQUERAY Olivier

Le délégué suppléant : Monsieur GORGET Stéphane

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 03/06/2026
Le Maire
Pascal BOURGOIN



Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Mangers
Le : 03/06/2026

Et

Publication ou notification du :
03/06/2026